

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 660

présenté par
M. Kasbarian

ARTICLE 25 BIS D

À l'alinéa 3, supprimer le mot :

« encore ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.